



- Communiqué -

***Le Conseil de surveillance de SeLoger.com convoque
une assemblée générale extraordinaire
afin de proposer l'instauration d'une clause limitative des
droits de vote***

Paris, le 4 janvier 2011 - Une réunion du Conseil de surveillance de la société SeLoger.com s'est tenue le 3 janvier 2011. Le Conseil a décidé, à l'unanimité de ses membres, de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de soumettre au vote des actionnaires un projet de résolution instaurant une clause limitative des droits de vote, fixée à 15% des droits de vote attachés aux actions de la société. Cette clause deviendrait caduque dans le cas où un actionnaire détiendrait, seul ou de concert, au moins 50,01% du capital ou des droits de vote de la société à l'issue d'une offre publique.

Ce projet de modification statutaire, qui intervient en période d'offre, sera soumis aux actionnaires de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce. Cette modification statutaire s'inscrit dans l'objectif affiché par le Conseil de surveillance d'empêcher toute tentative de prise de contrôle rampante de la société comme indiqué dans la note en réponse ayant reçu le visa de l'AMF n°10-421 en date du 29 novembre 2010. Elle ne vise cependant en aucun cas à empêcher la réussite de toute offre publique qui serait libellée à des conditions jugées satisfaisantes par les actionnaires de SeLoger.com et acceptée par eux.

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 20 janvier 2011 à 14 heures à l'hôtel Holiday Inn, situé 216 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, France. Les actionnaires de la Société seront tenus informés des modalités de participation à l'assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Directoire de SeLoger.com, réuni le 3 janvier 2011, a agréé ces projets de résolutions. Son rapport, adopté le même jour, recommande aux actionnaires de voter en faveur des résolutions présentées par le Conseil de surveillance. En conséquence, lors de l'assemblée générale extraordinaire, le Président de séance votera, avec les procurations des actionnaires qu'il aura reçues, en faveur des résolutions présentées par le Conseil de surveillance.

Prochains rendez-vous

Assemblée générale extraordinaire :	20 janvier 2011 (14h00)
Chiffre d'affaires annuel 2010 :	25 janvier 2011 (après la clôture)

A propos de Seloger.com

SeLoger.com est le leader spécialiste de l'immobilier en ligne en France depuis 18 ans. Disponible sur n'importe quel écran (ordinateur, téléphone mobile et TV connectée), il permet chaque jour à des millions de français d'accéder où qu'ils soient et quand ils le souhaitent à plus de 1,1 million d'annonces immobilières mises en ligne par les professionnels de l'immobilier.

Achat ou location, ancien ou neuf, en France ou à l'étranger, immobilier d'entreprise, demeures de charme, locations de vacances, tout un chacun peut retrouver à travers l'un des 7 sites du groupe le bien qu'il recherche :

- www.seloger.com
- www.selogerneuf.com
- www.immostreet.com
- www.bellesdemeures.com
- www.vacances.seloger.com
- www.construire.seloger.com
- www.agorabiz.com

A travers ses différents sites, le groupe SeLoger.com assure aux professionnels de l'immobilier la visibilité la plus large de leurs annonces avec une audience de plus de 3 millions de visiteurs uniques et près de 18 minutes de temps passé.

Il est également le fournisseur numéro un de sites Internet pour les agences immobilières et solutions logicielles de transaction immobilière pour les professionnels avec Périclès. (Source : Mediamétrie // Nielsen Netratings).

SeLoger.com est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) depuis le 30 novembre 2006 et fait partie des indices SBF 250, CAC MID 100, CAT IT et Euronext 100.

Code ISIN : FR0010294595

Contacts :

SeLoger.com

Brunswick

**Relations investisseurs
Laurence Bégonin Maury**

**Marie-Laurence Bouchon
Alexandra van Weddingen**

Tél : 01 53 38 29 00
laurence.maury@seloger.com

Tél : 01 53 96 83 83

www.groupe-seloger.com